

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
-----------------------------------	-------------	----------

37	37	31
----	----	----

Date de la convocation

28/04/08

Date d'affichage

28/04/08

Objet de la Délibération

Convention de stage

Séance du 14 mai 2008

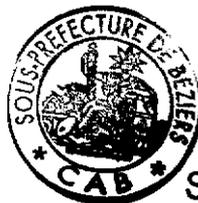
L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G.AFFRE (CdC Saint-Chinian), J.ARCAS (Conseil Général), JN BADENAS (Conseil Général), D.BEDOS (CdC Coteaux-Chateaux), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), F.BARSSE (Bédarieux), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), Y.FRAISSE (CdC Minervois), F. GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) MH LAVASTRE (Bédarieux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), A. MARTINEZ (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervois), R PAILLES (Conseil Général), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général)



SOUS PREFECTURE
REÇU LE
27 MAI 2008
SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 23/05/08
et par notification
du 23/05/08

2008-05-17

Objet : Convention de stage

Dans le cadre des missions du Pays, l'opportunité de s'associer les compétences de stagiaires conventionnés est réelle, pour des périodes temporaires, qui ne peuvent excéder six mois.

Les stagiaires pourront bénéficier, éventuellement, d'une indemnisation forfaitaire basée sur la réglementation en vigueur (actuellement 31,1% du SMIC brut).
Ils pourront également bénéficier du défraiement de leurs déplacements demandés par nous mêmes dans le cadre de leur stage, selon le barème de la fonction publique territoriale.

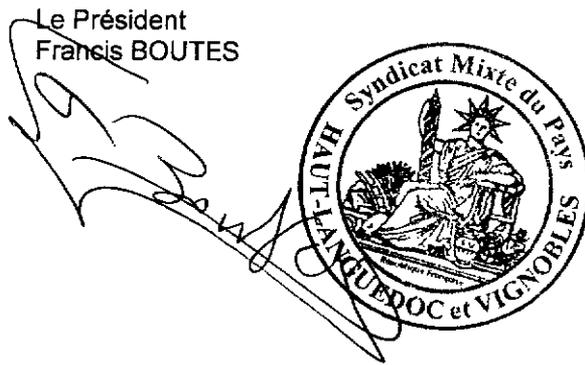
Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de conventionnement de stagiaires, de leur indemnisation et du défraiement de leurs déplacements et, en cas d'avis favorable, de l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de conventionnement de stagiaires, de leur indemnisation et du défraiement de leurs déplacements et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.

Le Président
Francis BOUTES



SOUS PREFECTURE
REÇU LE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER

